

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 7 février 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 6 février 2023 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Est absente : Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-02-013

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2023
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Fond Tillotson
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
 - 6.3 Dépôt du rapport d’autorisation des dépenses
- 7.0 VOIRIE**
 - 7.1 Compte-rendu voirie
 - 7.2 Balayage de rue
- 8.0 AQUEDUC**
 - 8.1 Opérateur réseau d’aqueduc

9.0 AVIS DE MOTION**10.0 RÈGLEMENTS****11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Soumission porte pour le bureau municipal
- 11.2 Transaction et quittance Construction Olivier Lyonnais
- 11.3 Transport Stanley Taylor - Surcharge
- 11.4 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
- 11.5 Halte paysage – Nouveau concept
- 11.6 Subvention bibliothèque
- 11.7 Journée nationale de promotion de la santé mentale
- 11.8 PRABAM et tuyau menant à la fosse septique

12.0 VARIA

- 12.1 Politique de cordialité
- 12.2 Politique de consultation de documents
- 12.3 Bois sur le chemin du 10e Rang
- 12.4 Bénévolat élus

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale par intérim
- 13.2.1 Comité pour l'étude de potentiel de mise en commun

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**3.1 De la séance ordinaire du 9 janvier 2023****Résolution 2023-02-014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**4.1 Questions des citoyens**

Une citoyenne se renseigne sur le terrain qui a été acquis par la Municipalité en vente pour taxes le 1^{er} décembre 2022.

5.0 CORRESPONDANCE

La Directrice générale par intérim a transféré aux élus les correspondances les concernant depuis le 9 janvier 2023.

5.1 Fonds Tillotson

Le conseil discute de ce qui pourrait être fait avec un montant octroyé par le Fonds Tillotson. Quelques questions seront posées afin de connaître l'admissibilité des projets que le conseil aimerait entreprendre.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2023-02-015

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des paiements émis durant la période du 7 janvier au 2 février 2023 au montant de 37 606,90 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 37 606,90 \$ pour la période du 7 janvier au 2 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2023-02-016

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 7 février 2023 au montant de 28 418,62 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 28 418,62 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale par intérim dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 7 janvier 2023.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

7.1 Compte-rendu voirie

La directrice générale par intérim fait un résumé de ce qui a été rapporté par l'inspecteur en voirie. Elle informe également le conseil qu'il faudra procéder à l'achat de numéros civiques et de poteaux afin de les installer sur les terrains sur lesquels des nouvelles constructions ont été bâties ou seront bâties.

7.2 Balayage de rues

Résolution 2023-02-017

Considérant que la Municipalité fait balayer ses rues à chaque année ;

Considérant que deux soumissions ont été remises ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'accorder le contrat de balayage de rues à Les Entreprises Breton au montant de 155,00 \$ par heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 AQUEDUC

8.1 Opérateur réseau d'aqueduc

Résolution 2023-02-018

Considérant que l'inspecteur en aqueduc a donné sa démission en novembre dernier et qu'il continue de remplir ses fonctions tant que nécessaire ;

Considérant qu' il faut le remplacer ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'aller en appel aux candidatures ;

De publier une offre d'emploi sur le site de la Municipalité, sur le site d'emploi Québec et de faire un envoie collectif dans la Municipalité et celles d'East Hereford et de Saint-Malo.

Adoptée à l'unanimité.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Soumission porte pour le bureau municipal

Une soumission a été demandé auprès d'un entrepreneur afin d'installer une nouvelle porte au bureau municipal. Après discussion du conseil, il a été décidé que d'autres options allaient être envisagées afin de conserver le statut coupe-feu du bureau municipal, d'autres soumissions seront demandées.

11.2 Transaction et quittance Construction Olivier Lyonnais

Le conseil a pris connaissance du projet de transaction et quittance de Construction Olivier Lyonnais pour les rénovations au Centre Communautaire. Le conseil préfère attendre avant de la signer.

11.3 Transport Stanley Taylor - Surcharge

Résolution 2023-02-019

Considérant que la compagnie Les Transports Stanley Taylor, responsables de la cueillette et du transport des matières résiduelles, compost et déchets a fait parvenir

des factures de surcharge pour le diésel totalisant un montant de 1 253,23 \$ taxes incluses ;

Considérant qu' il est indiqué au cahier de charges, faisant partie intégrante du contrat, que l'entrepreneur ne peut recevoir que le prix convenu au contrat ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

De ne pas payer les factures de surcharges à la compagnie Les Transports Stanley Taylor.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ

Résolution 2023-02-020

Considérant que Madame Adèle Grou est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui lui offre des formations ainsi qu'un accès à des documents informatifs dans le cadre de ses fonctions ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

De payer le renouvellement de l'adhésion 2023 au montant de 495,00 \$ plus les taxes applicables à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Halte paysage – Nouveau concept

La directrice générale par intérim présente au conseil un nouveau concept de halte-paysage proposé par Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel à la MRC de Coaticook. Une rencontre avec Madame Masse sera organisée au cours du mois de février afin d'obtenir plus de détails sur le projet.

11.6 Subvention bibliothèque

Résolution 2023-02-021

Considérant que chaque année, le conseil autorise le versement d'une subvention au comité de bibliothèque pour financer certaines de leurs activités ;

Considérant qu' un montant de de 400,00 \$ est prévu au budget à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à verser une subvention de 400,00 \$ à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Journée nationale de promotion de la santé mentale

Résolution 2023-02-022

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es** ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

Proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es**.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 PRABAM et tuyau menant à la fosse septique

La directrice générale par intérim informe le conseil qu'un drain a été bouché et qu'elle a dû faire appel à un technicien du Groupe Expert Drains pour régler la problématique. Elle les informe également que lors de leur visite, une faiblesse avait été trouvée dans le tuyau menant à la fosse septique, passant en dessous de l'emplacement où la génératrice devrait être installée. Le technicien a informé la directrice générale par intérim qu'il était possible pour eux de remplacer le tuyau et de préparer le terrain pour la dalle de béton de la génératrice. Une soumission sera envoyée dans les prochaines semaines.

12.0 VARIA

12.1 Politique de cordialité

Il est discuté de mettre en place une politique de cordialité pour éviter le harcèlement en milieu de travail et protéger les employés de la Municipalité. Une politique sera proposée lors d'un prochain conseil.

12.2 Politique de consultation de documents

Il est discuté de mettre en place une politique de consultation de documents pour éviter les débordements qui peuvent arriver lors de rendez-vous. Certains barèmes seront à établir et une politique sera adoptée lors d'un prochain conseil.

12.3 Bois sur le chemin du 10^e Rang

Le conseil discute de la disposition de billots de bois qui sont déposés dans l'emprise du chemin sur le 10^e Rang. Le propriétaire sera contacté afin que le bois coupé n'empiète pas dans l'emprise du chemin.

12.4 Bénévolat élus

Un conseiller discute des possibilités de bénévolat pour les conseillers et des limites qui doivent être respectées selon la loi. Des questions seront posées pour connaître dans quelles mesures un élu peut s'impliquer dans la vie municipale tout en respectant la loi.

12.5 Étude de potentiel de mise en commun

Une conseillère se renseigne sur l'avancement de l'étude de potentiel de mise en commun avec la municipalité d'East Hereford. La directrice générale par intérim informe qu'elle n'a pas encore reçu l'étude complète mais que le tout sera déposé lors d'une prochaine séance.

La directrice demande également si un conseiller ou une conseillère se portait volontaire pour faire parti d'un comité qui se penchera sur les prochaines étapes de la mise en commun. La conseillère Marie-Andrée Vanzeveren se propose, le conseiller Luc Dallaire demande s'il pourrait également se joindre au comité si plus d'un conseiller pouvait faire partie de ce comité.

13.0 **RAPPORTS**

13.1 Élus

Les élus ayant assisté à des rencontres font un résumé des sujets traités.

13.2 Directrice générale par intérim

La directrice générale fait un suivi sur ce qui s'est passé au cours du mois de janvier et sur ce qui est à venir pour le mois de février.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

15.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2023-02-23

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h07.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
Trésorière par intérim

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.